

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon fluorescente 948

incolore UV bleu-verdâtre

**Date d'exécution :** 24.08.2016

**Date d'édition :** 30.08.2016

**Version (Révision) :**

14.0.0 (13.0.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Encre à tampon fluorescente 948  
incolore UV bleu-verdâtre (15072000000038)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Encre à tampon industriel

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Stefan Kupietz GmbH & Co. KG  
Chemische Fabrik

**Rue :** August-Wilhelm-Kühnholz-Str. 9

**Code postal/Lieu :** 26135 Oldenburg

**Téléphone :** +49(0)441/20 69 50

**Téléfax :** +49(0)441 /20 69 520

**Contact pour informations :** E-Mail: info@kupietz.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre d'urgence de Poison +49-551-19240

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 ; H332 - Toxicité aiguë (par inhalation) : Catégorie 4 ; Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 ; H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 2 ; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Point d'exclamation (GHS07)

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon fluorescente 948  
incolore UV bleu-verdâtre

**Date d'exécution :** 24.08.2016

**Date d'édition :** 30.08.2016

**Version (Révision) :** 14.0.0 (13.0.0)

### Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

XYLÈNE ; N°CE : 215-535-7; N°CAS : 1330-20-7

Poids : < 30 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

ACÉTATE DE 2-BUTOXYÉTHYLE ; N°CE : 203-933-3; N°CAS : 112-07-2

Poids : < 20 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332

ÉTHANOL ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids : < 15 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CE : 202-849-4; N°CAS : 100-41-4

Poids : < 10 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H332

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CE : 203-539-1; N°CAS : 107-98-2

Poids : < 10 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336

CYCLOHEXANONE ; N°CE : 203-631-1; N°CAS : 108-94-1

Poids : < 10 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Acute Tox. 4 ; H332

2,5-Thiophendiylbis(5-tert-butyl-1,3-benzoxazol) ; N°CE : 230-426-4; N°CAS : 7128-64-5

Poids : < 5 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Chronic 4 ; H413

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon fluorescente 948  
incolore UV bleu-verdâtre  
**Date d'exécution :** 24.08.2016  
**Date d'édition :** 30.08.2016

**Version (Révision) :** 14.0.0 (13.0.0)

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

Enlever sans délai les vêtements souillés.

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### En cas de contact avec la peau

Laver avec de l'eau/du savon et rincer.

#### Après contact avec les yeux

Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

#### En cas d'ingestion

Boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre d'extinction ou Jet d'eau pulvérisée.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

### 5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

### 5.4 Indications diverses

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En raison de la proportion de solvants organiques, tenir éloigné de toute flamme et bien aérer la pièce. Ne pas inhaler les vapeurs.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Absorber avec un matériel absorbant et procéder selon la loi d'élimination des déchets. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Éliminer mécaniquement absorber résidu avec matériel absorbant.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. N'utiliser que dans

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon fluorescente 948

incolore UV bleu-verdâtre

**Date d'exécution :** 24.08.2016

**Date d'édition :** 30.08.2016

**Version (Révision) :**

14.0.0 (13.0.0)

des endroits avec aspiration d'air suffisante.

### Mesures de protection

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage

Ne pas laisser ouverts les récipients.

### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**Classe de stockage :** 3

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 3

### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Tenir les récipients étanchement fermés et dans des endroits bien aérés.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 100 ppm / 440 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 2(II)

Remarque : H

Version : 06.11.2015

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )

Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : H

Version : 08.06.2000

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )

Valeur seuil : 50 ppm / 221 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : H

Version : 08.06.2000

ACÉTATE DE 2-BUTOXYÉTHYLE ; N°CAS : 112-07-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 20 ppm / 130 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 4(II)

Remarque : H,Y

Version : 06.11.2015

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )

Valeur seuil : 50 ppm / 333 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : H

Version : 08.06.2000

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon fluorescente 948

incolore UV bleu-verdâtre

**Date d'exécution :** 24.08.2016

**Version (Révision) :**

14.0.0 (13.0.0)

**Date d'édition :** 30.08.2016

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )  
: Valeur seuil : 20 ppm / 133 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )  
: Valeur seuil : 500 ppm / 960 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(II)  
Remarque : Y  
Version : 06.11.2015

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )  
: Valeur seuil : 20 ppm / 88 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(II)  
Remarque : H, Y  
Version : 06.11.2015

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )  
: Valeur seuil : 200 ppm / 884 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )  
: Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )  
: Valeur seuil : 100 ppm / 370 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(I)  
Remarque : Y  
Version : 06.11.2015

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )  
: Valeur seuil : 150 ppm / 568 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )  
: Valeur seuil : 100 ppm / 375 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000

CYCLOHEXANONE ; N°CAS : 108-94-1

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )  
: Valeur seuil : 20 ppm / 80 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 1(I)  
Remarque : H,Y  
Version : 06.11.2015

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon fluorescente 948

incolore UV bleu-verdâtre

**Date d'exécution :** 24.08.2016

**Version (Révision) :**

14.0.0 (13.0.0)

**Date d'édition :** 30.08.2016

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )  
Valeur seuil : 20 ppm / 81,6 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )  
Valeur seuil : 10 ppm / 40,8 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000

2-(2-ÉTHOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 111-90-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )  
Valeur seuil : 6 ppm / 35 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(I)  
Remarque : Y  
Version : 06.11.2015

### Valeurs limites biologiques

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )  
Paramètre : Xylole / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 1,5 mg/l  
Version : 31.03.2004

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )  
Paramètre : Acide hippurique méthylique toluo-uréique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 2 g/l  
Version : 31.03.2004

ACÉTATE DE 2-BUTOXYÉTHYLE ; N°CAS : 112-07-2

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )  
Paramètre : Acide acétique butoxyque / Urine (U) / En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées  
Valeur seuil : 100 mg/l  
Version : 31.03.2004

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )  
Paramètre : Benzol éthylique / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 1 mg/l  
Version : 31.03.2004

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )  
Paramètre : Acide mandélique + acide phénylglyoxylique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 800 mg/g Kr  
Version : 31.03.2004

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon fluorescente 948

incolore UV bleu-verdâtre

**Date d'exécution :** 24.08.2016

**Version (Révision) :**

14.0.0 (13.0.0)

**Date d'édition :** 30.08.2016

### Protection de la peau

#### Protection des mains

utiliser gants protection de butyle caoutchouc

### Protection respiratoire

#### Appareil de protection respiratoire approprié

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. Demi-masque (DIN EN 140)

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Couleur :** transparent

**Odeur :** caractéristique

#### Données de sécurité

<b>État :</b>				liquide	
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	env.	88 °C		
<b>Point éclair :</b>		env.	20 °C		Brookfield
<b>Pression de la vapeur :</b>	( 50 °C )	<	1100 hPa		
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	env.	0,91 g/cm <sup>3</sup>		
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )	<	3 %		
<b>pH :</b>		env.	6,5		
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )	env.	12 s		DIN gobelet 4 mm

### 9.2 Autres informations

Les spécifications physiques représentent d. valeurs env. et se réfèrent aux solvants utilisés.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

néant, à l'utilisation appropriée

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques. En relation avec les acides minéraux et organiques, chlorures d'acides réactions violentes peuvent avoir lieu et CO<sub>2</sub> libéré. Formation d'hydrogène possible par humidité/acides/lessives.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon fluorescente 948 incolore UV bleu-verdâtre

**Date d'exécution :** 24.08.2016

**Date d'édition :** 30.08.2016

**Version (Révision) :**

14.0.0 (13.0.0)

### Effets aigus

#### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	8700 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	3500 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5660 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( CYCLOHEXANONE ; N°CAS : 108-94-1 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1620 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ACÉTATE DE 2-BUTOXYÉTHYLE ; N°CAS : 112-07-2 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	2400 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ACÉTATE DE 2-BUTOXYÉTHYLE ; N°CAS : 112-07-2 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Souris
Dose efficace :	3200 mg/kg

#### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 ( 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	9999,99 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( CYCLOHEXANONE ; N°CAS : 108-94-1 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	1000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ACÉTATE DE 2-BUTOXYÉTHYLE ; N°CAS : 112-07-2 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1580 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	5000 mg/kg

#### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	CL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	6350 mg/l

#### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon fluorescente 948  
incolore UV bleu-verdâtre  
**Date d'exécution :** 24.08.2016  
**Date d'édition :** 30.08.2016

**Version (Révision) :** 14.0.0 (13.0.0)

Effet narcotique léger. En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

En cas de versement appropriée dans des stations dépuración adaptées, biologiques des défauts ne sont pas à attendre.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### 12.7 Autres informations éco toxicologiques

Ne pas jeter dans les égouts ou dans les parages.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives.

#### Élimination du produit/de l'emballage

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

- 080111

#### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être vidange sans résidus. Ils peuvent ensuite être recyclés après un nettoyage approprié (Code de déchet 080112 ne contient pas de solvants organiques). Les emballages contaminés doivent être éliminés comme le produit. (Code de déchet 150110)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ONU 1263

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

##### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

##### Transport maritime (IMDG)

PAINT RELATED MATERIAL

##### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT RELATED MATERIAL

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

##### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

**Classe(s) :** 3  
**Code de classification :** F1  
**Danger n° (code Kemler) :** 33

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon fluorescente 948  
incoloré UV bleu-verdâtre  
**Date d'exécution :** 24.08.2016  
**Date d'édition :** 30.08.2016

**Version (Révision) :** 14.0.0 (13.0.0)

**Code de restriction en tunnel :** D/E  
**Réglementations particulières :** 640D · LQ 5 I · E 2  
**Étiquette de danger :** 3  
**Transport maritime (IMDG)**  
**Classe(s) :** 3  
**Numéro EmS :** F-E / ~~S-E~~  
**Réglementations particulières :** LQ 5 I · E 2  
**Étiquette de danger :** 3  
**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**  
**Classe(s) :** 3  
**Réglementations particulières :** E 2  
**Étiquette de danger :** 3

### 14.4 Groupe d'emballage

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**Transport par voie terrestre (ADR/RID) :** Non

**Transport maritime (IMDG) :** Non

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) :** Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Directives nationales**

**Classe risque aquatique (WGK)**

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Encre à tampon fluorescente 948  
incoloré UV bleu-verdâtre

**Date d'exécution :** 24.08.2016

**Date d'édition :** 30.08.2016

**Version (Révision) :** 14.0.0 (13.0.0)

---

H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---